RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de NOIRÉTABLE

LOIRE

2026.10.121

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Interdiction circulation sur la VC 2 "Chemin de Fougerolles" sauf Riverains

Le Maire de la Commune de NOIRÉTABLE,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et suivants,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU la demande de M. Issam BEGHDAD de l'entreprise EIFFAGE Energie Systèmes de SAINT-PRIEST (Rhône) concernant l'installation et mise en place d'une nacelle sur le chemin communale dans le cadre des travaux d'amélioration des réseaux mobile au niveau de l'antenne Bouygues avec une occupation totale de la chaussée,
VU l'état des lieux,
CONSIDERANT que pour éviter tout accident et préserver la VC2 allant de la RN 89 à Cervières, interdite aux + de 19 tonnes, il est nécessaire de fermer l'accès à cette voie pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1 – La VC 2 allant de la RN 1089 au Village de Cervières **sera interdite à la circulation, sauf riverains, à compter du 9 novembre 2026 et pour une durée maximum de 2 jours.**

Article 2 – Une déviation, mise en place par l'entreprise, se fera par la RN89 direction Noirétable.

Article 3 – Les restrictions suivantes seront instituées au droit de chantier : interdiction de circulation, sauf riverains.

Article 4 – La signalisation réglementaire et le balisage seront mis en place par l'entreprise EIFFAGE (M. ISSAM BEGHDAD 07 53 80 06 71).

Article 5 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 6 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Préfecture Loire,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Noirétable,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers,
- La Région infotransports42@auvergnerhonalpes.fr
- LFA voirie-eclairage@loireforez.fr
- Peloton Autoroutier de Thiers de la gendarmerie nationale,
- Mairie de Cervières
- Conseil général

NOIRETABLE, le 31 octobre 2026

Le Maire,

Julien DEGOUT.